



---

## GmbH en Allemagne (SARL de droit allemand): Interdiction de concurrence pour les associés

---



### Ulrich Martin

Rechtsanwalt  
D.E.A. Droit Communautaire  
Diplômé d'Etudes Supérieures  
Européennes

Tél. 0033 - (0)3 - 88 45 65 45  
martin@rechtsanwalt.fr

Maître Martin conseille les entreprises dans le domaine transfrontalier en matière de droit commercial, de droit des sociétés, joint ventures, et de rachat d'entreprises (également les sociétés en difficultés). Il accompagne et représente les clients dans le cadre de procédures d'arbitrage internationales.

---

## GmbH en Allemagne (SARL de droit allemand): Interdiction de concurrence pour les associés

**Nombre de statuts de GmbH (SARL de droit allemand) prévoient une interdiction de concurrence pour les associés. Il existe toutefois des limites à respecter dans la rédaction de telles clauses. Ainsi par exemple, s'agissant d'associés minoritaires, une interdiction de concurrence n'est licite que dans un cadre restreint, à savoir si l'associé minoritaire peut influencer la GmbH de manière substantielle. C'est ce qu'a confirmé un tribunal régional supérieur allemand (*Oberlandesgericht*), dans le cadre d'un récent arrêt.**

En Allemagne, nombreux sont les statuts de GmbH qui prévoient une clause de non-concurrence pour les associés dans la mesure où ces derniers sont tenus, aussi bien les uns envers les autres que vis-à-vis de la société, d'agir avec bonne foi et dans le respect mutuel et dans la mesure où ces principes seraient bafoués si l'un des associés venait à nuire à la société dans le cadre de son activité concurrentielle.

Dans la mesure où les interdictions de concurrence limitent la liberté d'entreprendre des associés d'une part, et impactent la concurrence sur le marché d'autre part, elles ne sont par principe autorisées que si elles sont indispensables pour éviter que la société ne soit affaiblie de l'intérieur ou qu'elle ne perde de ce fait sa qualité de concurrent sur le marché.

S'agissant d'associés minoritaires, les interdictions de concurrence en Allemagne ne sont généralement valables que si l'associé minoritaire peut influencer la société de manière pertinente (p. ex. par des droits de veto, des droits de vote multiple ou une position tout à fait prépondérante au sein de la société). Par ailleurs, toute interdiction de concurrence doit, au regard de la société *in concreto*, s'inscrire dans un cadre raisonnable d'un point de vue géographique, matériel et dans le temps.

En tout état de cause, même à défaut d'interdiction de concurrence, les associés tant minoritaires que majoritaires d'une GmbH ne doivent à aucun moment se montrer déloyaux envers la société en attirant à eux des marchés de cette dernière. Ainsi en a jugé récemment le tribunal régional supérieur de Stuttgart (voir : OLG Stuttgart, 07.03.2019, 14 U 26/16, NZG 2019, 800).

### Epp Rechtsanwalts-gesellschaft mbH

La présente documentation comporte exclusivement des informations générales et ne saurait en aucun cas remplacer un entretien personnel. Toute responsabilité des auteurs est exclue. La présente note est soumise au droit d'auteur dans son intégralité.

### Baden-Baden

Schützenstraße 7  
D-76530 Baden-Baden  
Tél. +49(0)7221 3 02 37 0  
Fax +49(0)7221 3 02 37 25

### Strasbourg

16, rue de Reims  
F-67000 Strasbourg  
Tél. +33(0)388 45 65 45  
Fax +33(0)388 60 07 76

### Paris

4, rue Paul Baudry  
F-75008 Paris  
Tél. +33(0)1 53 93 82 90  
Fax +33(0)1 53 93 82 99

### Sarreguemines

50, rue de Grosbliedertroff  
F-57200 Sarreguemines  
Tél. +33(0)387 02 99 87  
Fax +33(0)387 28 08 13